École L'Arpège
649, rue Saint-Joseph
Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8
Téléphone : 450-645-2344 Télécopie : 450-649-6180
Valeurs à l'école : Collaboration, Respect, Engagement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire :	Membres du Conseil d'établissement
Date :	Mercredi 29 mars 2023, 17h00 Classe de madame Ariane
Objet :	Conseil d'établissement

PROCÈS-VERBAL

	ÉTAIENT PRÉSENTS *Dominique Coulombe, parent* *Avril Hamel-Jolette, parent* *Caroline Gauthier, parent* *Sonia Tremblay, parent* *Myriam Jodoin, technicienne du service de garde* *Claudette Trudeau, enseignante* *Stéphanie Martin, enseignante* *Annie Campeau, enseignante* ***PARTICIPAIT ÉGALEMENT*** *Gabriel Duquette, directeur* ***PUBLIC*** *Aucun public*	***ÉTAIENT ABSENTS***
	1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue et présentation des membres **1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance** *Dominique Coulombe et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.* **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour** *L'ordre du jour est lu par Dominique Coulombe. Aucun ajout n'est proposé. Aucun vote n'est demandé.*	
CÉ #29-03-2023-01	***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sonia Tremblay, il est résolu **à l'unanimité D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.*	
	1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 1er février 2023 *Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Aucune correction n'est proposée. Aucun vote n'est demandé.*	
CÉ #29-03-2023-02	***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu **à l'unanimité D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.*	

1.4 Suivis de la rencontre du 1er février 2023

3.4 Grande course de L'Arpège

La Grande course de L'Arpège aura lieu le mercredi 17 mai prochain. Une lettre sera transmise aux parents au début du mois d'avril. Madame Caroline D.D. sera responsable de l'organisation. Soyez nombreux à courir avec nous !

2. Parole au public

3. Adoption et approbation

3.1 **Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2022-2023 (Adoption)**

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2022-2023 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

Le directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

Les sommes reçues ont été dépensées dans le respect des règles budgétaires. Cependant, la mesure 15171 servant à libérer les enseignants(es) de leur surveillance n'a pas été dépensée. L'école a fait des démarches pour trouver du personnel disponible, mais cela n'a pas été possible pour plusieurs raisons notamment les conditions proposées sont peu attrayantes (horaire coupé, personnel payé surveillant d'élève, etc.).

Aucun vote n'est demandé.

CÉ #29-03-2023-03

EN CONSÉQUENCE*, sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu* ***à l'unanimité***
Que le conseil d'établissement ***CONFIRME*** *que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.*

	3.2 Photo scolaire 2023-2024 (Approbation) *L'équipe-école propose de reconduire la compagnie de photos scolaires YnaImage pour une deuxième année.* Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Plusieurs membres indiquent que les photos individuelles sont très belles. Les photos de groupes cependant ne répondent pas aux attentes. Un suivi sera fait avec la compagnie YnaImage afin de leur transmettre nos commentaires. Il est également proposé de faire des dessins sur un des murs de briques de l'école afin qu'il serve d'arrière-plan lors de la prise des photos de groupes. *Aucun vote n'est demandé.*
CÉ #29-03-2023-04	**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de *Caroline Gauthier*, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** la compagnie de photos scolaire YnaImage pour l'année scolaire 2023-2024.
	3.3 Activité de fin d'année – Kermesse (approbation) *L'équipe-école propose une activité de fin d'année afin de permettre à tous les élèves et les membres du personnel de vivre une journée festive. Il s'agit d'une kermesse clé en main qui aurait lieu le 22 juin prochain. Les frais seront payés par l'école.* *Les membres du CÉ échangent à ce sujet.* *Aucun vote n'est demandé.*
CÉ #29-03-2023-05	***EN CONSÉQUENCE,** sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** l'activité de fin d'année – Kermesse le 22 juin prochain.*
	3.4 Critères de sélection de la direction (adoption) Ce sujet est traité à la fin de la rencontre *La Loi sur l'instruction publique prévoit à son article 79 que le Conseil d'établissement est consulté au sujet des critères de sélection que le centre de services scolaire utilise pour nommer le directeur ou la directrice de l'école.* *À cette fin, le directeur général du centre de service a fait parvenir à la présidente du Conseil d'établissement une lettre et un formulaire à remplir à ce sujet.* *Il est proposé par Dominique Coulombe que la séance se poursuive à huis clos. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.* *Les échanges sur ce point se tiennent à huis clos.* *Il est proposé par Dominique Coulombe que la séance redevienne publique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Aucun vote n'est demandé.*
CÉ #29-03-2023-06	***EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** le formulaire tel que rempli et **DE MANDATER** la présidente afin d'acheminer celui-ci au directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes*
	4. Informations et affaires nouvelles **4.1 Projet éducatif** *Gabriel Duquette présente aux membres du CÉ l'avancement des travaux. L'équipe-école a actualisé le contexte externe et interne de l'école. De plus, l'équipe-école s'est repositionnée sur sa vision et ses valeurs. Ces documents ont été transmis aux membres. Les bons coups et les zones de vulnérabilités ont également été analysés.*

Avant de poursuivre avec le choix de nos orientations, nos objectifs et nos moyens, nous devrons attendre la présentation du PEVR.

4.2 État des inscriptions

Gabriel Duquette transmet aux membres du CÉ l'état des inscriptions en vue de l'année scolaire 2023-2024

- *Préscolaire : 38*
- *1re année : 33*
- *2e année : 26*
- *3e année : 44*
- *4e année : 36*
- *5e année : 38*
- *6e année : 49*
- *Classes d'enseignement spécialisé : À venir*

Une rencontre au début du mois d'avril est prévue avec le service de l'organisation scolaire afin de connaitre le nombre de groupes à notre école en vue de l'année scolaire 2023-2024.

4.3 Fêtes des bénévoles

Nous soulignerons le travail de nos parents bénévoles le mardi 9 mai prochain. Une activité spéciale aura lieu au gymnase à 15h15 suivi d'un petit goûter.

5. Parole à la direction

Gabriel Duquette souligne tous les petits pas des membres du personnel dans le développement des compétences liées au numérique. Ceux-ci contribuent à faire vivre notre projet éducatif.

De plus, l'école a été invitée afin de présenter notre projet numérique qui permet de créer des environnements d'apprentissage équitables, variés et stimulants.

François Lake-Héon (enseignant), Nathalie D'Amours (enseignante) et Caroline Montreuil (orthopédagogue) ont présenté notre projet numérique qui permet de créer des environnements d'apprentissage équitables, variés et stimulants.

Voici la description de notre atelier :

Depuis maintenant 8 ans, et à la suite d'une longue démarche de réflexion et de consultation, notre équipe-école s'est ralliée autour d'une vision commune où la technologie a été repensée pour être fondamentalement au service des apprentissages. Cette réalité a révolutionné nos pratiques et a aussi permis de développer un fort sentiment d'appartenance de la part de la communauté et du personnel. Ensemble, nous avons développé et mis en place un projet en plusieurs volets : implantation des iPad 1-1 au 3e cycle, utilisation du numérique en orthopédagogie pour retirer les barrières et permettre le développement du plein potentiel, démocratisation des TI en incluant le service de garde et développement d'une approche pour stimuler la créativité et la pensée informatique. Au niveau pédagogique, les élèves sont plus organisés, motivés et créatifs. On remarque une meilleure estime d'eux-mêmes grâce, entre autres, à des pratiques de différenciation facilitées. Par ailleurs, la collaboration entre les membres du personnel est plus efficace. Notre projet est un catalyseur pour les échanges et accélère les communications. Il rallie l'équipe-école autour d'une vision commune et développe des pratiques de collaboration dynamisantes.
Nous vous présenterons ce que nous avons mis en place les bienfaits que nous avons constatés et qui perdurent dans notre milieu. Vous verrez que tout est possible quand des éducateurs se mobilisent pour la réussite de tous les élèves.

6. Parole à la technicienne au service de garde

Myriam Jodoin indique que la dernière journée pédagogique fut un beau succès. Elle rappelle la période d'inscription au service de garde. Cette période se termine ce mercredi 29 mars.

	7.	**Parole aux enseignants** *Stéphanie Martin souligne le travail réalisé pour actualiser le mode de vie, le plaisir que les élèves ont à manger les collations santé et la belle visite de la Pie curieuse.* *Annie Campeau souligne le travail réalisé par les membres de la CAP, du travail des enseignants(es) au regard de la compétence 1 en mathématique et du départ d'Amélie Gervais. Par prévention, les femmes enceintes sont retirées de leur milieu de travail. Elle sera remplacée par Marie-Isabelle Larose.*
	8.	**Parole aux parents** *Dominique Coulombe souligne positivement l'activité Porte ton Pyj. Cette activité a amassé plus de 1500$ pour Opération Enfant Soleil. Elle indique que les campagnes de financement sous la forme de dons (contributions volontaires) fonctionnent bien et sont préconisées par le CSSP.*

	9.	**Parole au représentant au Comité de parents du CSSP**
		Sonia Tremblay présente les sujets abordés lors de la dernière rencontre.
		
		- ***Formations à venir***
		  o *Budgets des établissements*
		  o *Comment préparer son enfant aux épreuves du MÉQ*
		  o *Accompagner son enfant autiste dans son cheminement scolaire*
		  o *Récréations actives*
		- ***Projet pédagogique particulier***

	10.	**Sujets divers** *Aucun sujet divers*
CÉ #29-03-2023-07	**11.**	**Levée de l'assemblée** *Tous les sujets ont été traités.* ***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** la levée de la séance à 18h33.* _____ (signature) Dominique Coulombe, présidente _____ (signature) Gabriel Duquette, directeur